

-
-

Procès verbal

Le jeudi 18 juillet 2024 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence de Sébastien MAILLOT.

Secrétaire de la séance : Béatrice VERMET

Présents : Sébastien MAILLOT, Viviane BOURDIOL, Laurent BROHA, Serge RIOL, Marie-Pierre SOLIGNAC, Béatrice VERMET

Représentés : Maurice LAMOUROUX représenté par Viviane BOURDIOL, Erik LEROY représenté par Béatrice VERMET, Yvette PONCIE représentée par Sébastien MAILLOT

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation du CR du 23 mai 2024
- France Ruralité Revitalisation
- Climat Energie
- Transport scolaire
- Frais fonctionnement écoles
- CIAS Cauvaldor
- Questions et informations diverses

Délibérations du conseil :

Frais fonctionnement école de SAINT CERE (N° DE_022_2024)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 13 enfants domiciliés sur la commune sont accueillies dans l' écoles publiques de SAINT CERE et qu'une convention avait été signée en 2015

Le montant de la participation financière forfaitaire pour 2023/2024 pour Saint Médard de Presque s'élève à 6 252.71 €,

les montants voté par la commune de SAINT CERE s'élève à :

- 2 - Ecole maternelle par enfant scolarisé : 1 698.27 €
- 11 - Ecole primaire par enfant scolarisé : 439.41 € (219.71€ garde alternée)

M. le Maire présente un exemplaire de l'avis de participation et demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve les termes de l'avis de participation aux frais de fonctionnement de l'école de SAINT CERE
- autorise M. le Maire à signer ladite participation.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

Délibération : adoptée

Frais fonctionnement école de THEGRA (N° DE_023_2024)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 2 enfants domiciliés sur la commune sont accueillis dans les écoles publiques de THEGRA.

Le montant de la participation financière forfaitaire pour 2023/2024 s'élève pour la commune de Saint Madard de Presque à 2 621 €,

les montants votés par la commune de THEGRA à :

- Ecole maternelle par enfant scolarisé : 1 703 €
- Ecole primaire par enfant scolarisé : 1 218 €

M. le Maire présente un exemplaire de l'avis de participation et demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve les termes de l'avis de participation aux frais de fonctionnement de l'école de THEGRA
- autorise M. le Maire à signer ladite participation.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

Délibération : adoptée

France Ruralité Revitalisation

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la substitution du dispositif "France ruralités revitalisation" aux zones rurales, les collectivités doivent délibérer pour l'exonération fiscale concernant la taxe foncière et la contribution financière des entreprises, tout en sachant que la commune ne gère pas la CFE mais que c'est CAUVADOR.

Après discussions le conseil décide de ne pas modifier ce qui est déjà en place au niveau national et départemental.

Climat énergie

Cette question est reportée au prochain conseil municipal car nous n'avons pas tous les éléments.

Transport scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a eu une réunion en mairie de Saint Céré le 5 avril 2024 concernant l'accompagnement du transport scolaire pour les maternelles, M. OLIVIER et Mme RAVERA responsables du service régional des mobilités du Lot étaient présents. Il rappelle que l'accompagnement dans le bus scolaire pour les petits est à partir de 4 enfants.

Il rappelle qu'à ce jour seule la ligne Latouille -Lentillac est concernée.

Il a donc été décidé collectivement de mettre en place dès septembre 2024 un accompagnant de transport scolaire sur cette ligne dans l'attente d'informations complémentaires au 31 juillet 2024.

Le coût de cet agent sera inclus dans les participations aux frais de fonctionnement de Saint Céré de l'année 2024.

CIAS de CAUVALDOR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un dossier du CIAS de CAUVALDOR pour une administrée de la commune. Le conseil donne un avis favorable à cette demande.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu de l'école Souhol de Saint Céré les remerciements des enfants des classes de CE1 -CE2 et CM1 pour notre participation pour leur voyage scolaire à Toulouse.

Mutuelle solidaire

Monsieur le Maire informe le conseil que AXA assurance souhaite organiser sur la commune une réunion publique afin de proposer aux habitants de la commune une offre mutuelle santé. Le conseil municipal est favorable à cette réunion.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a eue une réunion à la mairie de Saint Céré concernant le transport scolaire pour les petits. Il y aura un accompagnateur à partir de 4 enfants de maternelle à compter de la rentrée prochaine, il précise que à ce jour seule la ligne Latouille Lentillac est concernée et précise également que le cout de cet agent sera inclus dans la participation aux frais de fonctionnement de Saint Céré pour 2024/2025.

Sébastien MAILLOT
Président de séance



Béatrice VERMET
Secrétaire de séance

